

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Anne Emery-Torracinta*

Date de dépôt : 18 mars 2010

Interpellation urgente écrite

Politique genevoise contre le chômage (4): allocations de retour en emploi (ARE), où en est-on ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

Dans son communiqué de presse du 3 février 2010¹ consacré aux indemnités en cas de chômage, le Conseil d'État affirmait que « *contrairement à la plupart des autres cantons, Genève dispose de puissants instruments de réinsertion en faveur des chômeurs arrivant au terme de leur durée d'indemnisation* » à savoir « *en particulier l'allocation de retour en emploi (ARE) et les emplois de solidarité (EdS)* ».

Une personne ayant épuisé ses droits à une indemnité chômage peut bénéficier d'une ARE si elle retrouve un travail salarié auprès d'une entreprise active dans le canton de Genève. L'autorité compétente peut également lui proposer une telle mesure de sa propre initiative. L'ARE est versée de manière dégressive. Elle correspond à 80% du salaire mensuel brut pendant le premier quart de la mesure, puis est réduite de 20% par quart restant.

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'État peut-il nous donner un bilan chiffré et actualisé, année par année, des ARE, à savoir le nombre de personnes bénéficiant ou ayant bénéficié d'une ARE depuis l'entrée en vigueur de la loi en matière de chômage (LMC) ?

Je remercie le gouvernement de sa réponse.

¹ Voir : http://www.ge.ch/conseil_etat/2009-2013/ppresse/20100203.asp